

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 10 mai 2023, le règlement numéro 367-23 modifiant le règlement numéro 357-22 relatif à l'établissement des quotes-parts concernant certains travaux d'entretien de cours d'eau (C2102 – Décharge du Petit Lac et C2109 - 3^e Rivière Pot-au-Beurre, branche 10).

La modification faisant l'objet du règlement numéro 367-23 concerne les pourcentages de répartition relatifs au dossier C2109 et touche particulièrement les municipalités de Saint-Robert et de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Ce règlement est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 11^e jour du mois de mai 2023.

La directrice des affaires juridiques et greffière,



M^e Jessica St-Pierre